

Avenir des programmes de mise en valeur de la forêt privée

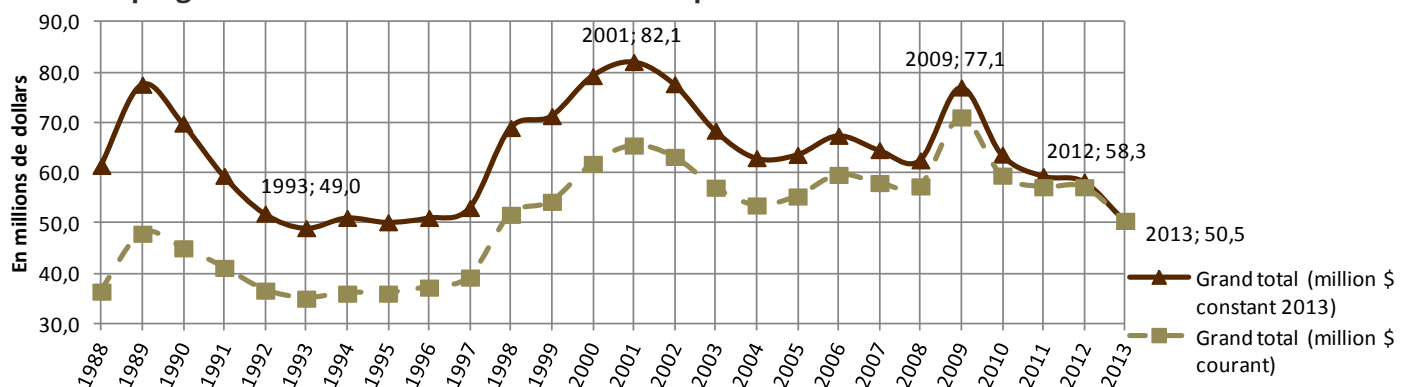
Le budget du Québec, présenté en novembre dernier, prévoit des réductions de dépenses importantes au ministère des Ressources naturelles. Les rumeurs qui circulent laissent présager que des programmes dédiés à la mise en valeur de la forêt privée seraient durement touchés par ces restrictions budgétaires. La disparition du Programme d'investissement sylvicole est ainsi évoquée. Cette disparition s'ajouterait à la fin du programme fédéral qui fut déployé au cours des quatre dernières années pour pallier les effets de la crise dans le secteur forestier. L'étude des crédits des ministères, qui se fera en février, nous permettra d'y voir plus clair.

Afin de comprendre les efforts de financement pour la mise en valeur de la forêt privée, la FPFQ a produit les tableaux et graphiques suivants. La lecture de ceux-ci nous permet de constater que :

1. Le financement des efforts de mise en valeur de la forêt privée se fait par le biais de divers programmes gouvernementaux;
2. Le financement de ces programmes est en forte décroissance depuis 2009;
3. Si les rumeurs se confirment au sujet de la fin du Programme d'investissements sylvicoles, le niveau de financement atteindrait un creux historique en 2013.
4. L'impact de cette décision serait très variable d'une région à une autre.

De plus, le règlement révisant le Programme de remboursement de taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers tarde à être adopté par les autorités politiques. Dans le contexte budgétaire actuel, ce programme s'avère un formidable levier pour soutenir des dizaines de milliers de propriétaires forestiers à aménager leurs lots boisés.

Évolution des programmes de mise en valeur de la forêt privée



Évolution des programmes de mise en valeur de la forêt privée

Année	Financement régulier provincial (million de \$)			Financement régional (million de \$)		Financement ponctuel (million de \$)				Grand total (million \$ courant)	Grand total (million \$ constant 2013)
	Prog. d'aide à la mise en valeur de la forêt privée	Contribution de l'industrie forestière	Remboursement taxes foncières	Sommets économiques régionaux	Prog. de création d'emplois	Prog. de fertilisation des érablières	Prog. spéciaux verglas de 1998	Prog. d'invest. sylvicole	Prog. Fédéraux		
1988	36,4									36,4	61,5
1989	43,2			1,4		3,3				47,9	77,6
1990	39,1			2,6		3,3				45,0	69,9
1991	34,3			3,5		3,3				41,1	59,5
1992	33,1			3,5						36,6	51,9
1993	35,0									35,0	49,0
1994	36,0									36,0	51,1
1995	36,0									36,0	50,2
1996	30,0	7,2								37,2	51,1
1997	30,0	9,2								39,2	53,1
1998	34,5	9,0	8,2							51,7	69,0
1999	34,5	8,9	8,1				2,8			54,3	71,4
2000	35,0	8,7	8,1		5,5		4,5			61,8	79,3
2001	35,0	7,6	8,1		8,2		6,6			65,5	82,1
2002	35,0	7,1	9,0		6,7		5,4			63,2	77,7
2003	34,5	6,5	9,4		6,7					57,1	68,5
2004	30,0	7,0	9,9		6,7					53,6	63,0
2005	30,0	7,0	10,7		6,7			1,0		55,4	63,6
2006	30,0	6,8	11,2		6,7			5,0		59,7	67,4
2007	30,0	5,2	11,1		6,7			5,0		58,0	64,6
2008	30,0	4,4	11,3		6,7			5,0		57,4	62,6
2009	30,0	3,1	11,3 E		6,7			10,0	10,0	71,1	77,1
2010	28,5	3,0	11,3 E		6,7			5,0	5,0	59,5	63,7
2011	28,5	3,7	11,3 E		6,7			5,0	2,0	57,2	59,4
2012	28,5	3,7 E	11,3 E		6,7			5,0	2,0	57,2	58,3
2013	28,5	4,0 E	11,3 E		6,7			0,0	0,0	50,5	50,5

Note 1 : Le financement fédéral provient de deux programmes : le Fonds d'aide aux communautés (années 2009 et 2010) et l'Initiative ponctuelle de renforcement des industries forestières du Québec (2011).

Note 2 : Les sommes investies et déboursées par les propriétaires de boisés ne sont pas inscrites au tableau.

Note 3 : La lettre E signifie que l'information n'est pas disponible et a été estimée. L'actualisation en dollar constant de 2013 est estimée par une croissance de 2 % en 2013, et de 1,9 % en 2012, conformément à l'IPC publié en octobre 2012.

Source : MRNF; Statistiques Canada, IPC du Québec : 2002=100.

Prévisions des budgets 2013 pour la forêt privée

Territoire d'agences	Prévisions exercice 2013-2014 (selon les rumeurs)				Exercice 2012-2013				Variation 2013/2012		
	Programme régulier	Programme de création d'emploi	PIS	IPREFQ (fédéral)	Total	Programme régulier	Programme de création d'emploi	PIS		IPREFQ (fédéral)	Total
Abitibi	1 373 700 \$	- \$	- \$	- \$	1 373 700 \$	1 373 700 \$	- \$	205 750 \$	87 350 \$	1 666 800 \$	-18%
Appalaches	2 268 220 \$	- \$	- \$	- \$	2 268 220 \$	2 268 220 \$	- \$	431 010 \$	202 140 \$	2 901 370 \$	-22%
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	5 185 000 \$	- \$	- \$	12 222 600 \$	7 037 600 \$	5 185 000 \$	430 960 \$	202 140 \$	12 855 700 \$	-5%
Bois-Francs	1 896 200 \$	- \$	- \$	- \$	1 896 200 \$	1 896 200 \$	- \$	330 930 \$	159 670 \$	2 386 800 \$	-21%
Chaudière	2 132 180 \$	- \$	- \$	- \$	2 132 180 \$	2 132 180 \$	- \$	431 010 \$	202 140 \$	2 765 330 \$	-23%
Côte-Nord	305 900 \$	- \$	- \$	- \$	305 900 \$	305 900 \$	- \$	9 550 \$	4 050 \$	319 500 \$	-4%
Estrie	2 506 100 \$	- \$	- \$	- \$	2 506 100 \$	2 506 100 \$	- \$	675 950 \$	202 150 \$	3 384 200 \$	-26%
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 \$	1 560 000 \$	- \$	- \$	3 514 150 \$	1 954 150 \$	1 560 000 \$	190 450 \$	80 850 \$	3 785 450 \$	-7%
Lac-Saint-Jean	1 832 550 \$	- \$	- \$	- \$	1 832 550 \$	1 832 550 \$	- \$	128 515 \$	54 585 \$	2 015 650 \$	-9%
Lanaudière	471 200 \$	- \$	- \$	- \$	471 200 \$	471 200 \$	- \$	163 250 \$	69 350 \$	703 800 \$	-33%
Laurentides	947 150 \$	- \$	- \$	- \$	947 150 \$	947 150 \$	- \$	258 450 \$	109 750 \$	1 315 350 \$	-28%
Mauricie	1 265 400 \$	- \$	- \$	- \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	- \$	246 890 \$	104 810 \$	1 617 100 \$	-22%
Montérégie	947 150 \$	- \$	- \$	- \$	947 150 \$	947 150 \$	- \$	440 800 \$	- \$	1 387 950 \$	-32%
Outaouais	1 121 000 \$	- \$	- \$	- \$	1 121 000 \$	1 121 000 \$	- \$	502 700 \$	281 600 \$	1 905 300 \$	-41%
Québec	1 423 100 \$	- \$	- \$	- \$	1 423 100 \$	1 423 100 \$	- \$	418 370 \$	181 930 \$	2 023 400 \$	-30%
Saguenay	727 700 \$	- \$	- \$	- \$	727 700 \$	727 700 \$	- \$	85 720 \$	36 380 \$	849 800 \$	-14%
Témiscamingue	233 700 \$	- \$	- \$	- \$	233 700 \$	233 700 \$	- \$	49 695 \$	21 105 \$	304 500 \$	-23%
Total :	28 443 000 \$	6 745 000 \$	- \$	- \$	35 188 000 \$	28 443 000 \$	6 745 000 \$	5 000 000 \$	2 000 000 \$	42 188 000 \$	-17%

Note 1 : PIS est l'abréviation de Programme d'investissements sylvicoles.

Note 2 : Un montant de 57 000 \$ est réservé par le MRN comme enveloppe suprarégionale.

Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec.

Des retombées en péril

La réduction des budgets des programmes de mise en valeur de la forêt privée hypothèque les investissements passés, car aménager une forêt demande du temps et des soins pour générer les volumes et la qualité escomptés. Aujourd'hui, les activités en forêt privée sont multiples et contribuent de façon significative au développement des communautés rurales du Québec :

- Environ 60 000 propriétaires disposent de plans d'aménagement forestier. Des milliers de travailleurs et professionnels forestiers, œuvrant au sein de firmes privées, de coopératives forestières, de groupements forestiers et de syndicats de producteurs de bois, accompagnent ces propriétaires dans la mise en valeur de leur patrimoine et les investissements en sylviculture s'élevèrent à près de 65 millions de dollars annuellement.
- La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu à des milliers de propriétaires forestiers puisque 20 000 d'entre eux mettent du bois en marché au cours d'une année et 3 000 producteurs en tirent leur revenu principal. L'approvisionnement en provenance de la forêt privée correspond aujourd'hui à 15 % de l'approvisionnement total de l'industrie forestière.

En aval, ces biens et services contribuent directement aux industries de la transformation forestière, de la récréation et du tourisme. Uniquement par leur récolte de bois, les producteurs de la forêt privée contribuent à maintenir 15 % des retombées associées à l'industrie forestière, évaluées à 65 000 emplois directs, 2,5 milliards \$ en masse salariale et 1,1 milliard \$ en impôts payés par ces salariés. La production de la forêt privée est donc indispensable au développement de l'économie de plusieurs communautés rurales.

Au-delà des chiffres, la foresterie contribue à la vitalité des communautés rurales du Québec par l'épanouissement d'entreprises bien implantées dans leur milieu. Les producteurs forestiers occupent fièrement le territoire rural, vivent dans les communautés, embauchent localement et investissent prioritairement dans les entreprises régionales.

Des actions à poser

La Fédération des producteurs forestiers du Québec poursuit ses efforts de représentations à ce sujet. Déjà, le vice premier ministre, M. François Gendron, la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, le député et adjoint parlementaire aux forêts, M. Denis Trottier, et d'autres députés du gouvernement et de l'opposition ont été sensibilisés au dossier.

Agenda de la FPFQ

24 janvier - Conférence au Centre de foresterie des Laurentides - Service canadien des forêts - Québec

7 février - Conseil d'administration de la FPFQ - Longueuil



Forêts de chez nous PLUS

Si vous souhaitez recevoir la version électronique de cette infolettre mensuelle de la FPFQ, veuillez transmettre vos coordonnées à Andrée Trudel, au atrudel@upa.qc.ca. Vous pouvez aussi consulter notre site Internet au www.foretprivee.ca